

www.versailles-habitat.fr

Aide Au Paiement En Ligne

Pour payer votre loyer en ligne, vous allez devoir passer par différentes étapes.

1 - Votre inscription au service du paiement en ligne

Afin de gagner du temps lors de votre inscription, nous vous conseillons de vous munir préalablement de votre avis d'échéance sur lequel vous pourrez repérer :

- votre numéro de dossier

2 - Vérification de votre qualité de locataire

Avec votre numéro de dossier, vous pourrez vérifier votre inscription dans les mêmes termes que sur votre avis d'échéance.

3 - Une confidentialité renforcée

Nous vous demandons une adresse e-mail valide à laquelle nous vous faisons parvenir un « LOGIN » et un « mot de passe ».

Une fois en possession de ce « LOGIN » et de ce « mot de passe », vous pourrez vous reconnecter à notre service de paiement en ligne où vous serez dorénavant inscrit.

4 - Après votre inscription au service du paiement en ligne

Vous pouvez donc vous connecter pour demander à régler votre loyer. Pour cela, votre « LOGIN » et votre « mot de passe » vous seront demandés afin de pouvoir vous identifier.

5 - Vous choisissez le montant de votre paiement

Après vous avoir identifié, le service de paiement en ligne affiche le solde de votre compte à la date de votre connexion.

Vous pouvez déterminer vous-même le montant de votre paiement en ligne.

Et vous choisissez votre carte bancaire, Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard.

6 - Vous avez besoin de votre carte bancaire

Vous êtes maintenant sur une plateforme de transaction financière sécurisée par notre partenaire La Banque Postale.

Vous pouvez régler votre loyer en toute confiance.

Renseignez le numéro de votre carte de paiement, ses mois et année d'expiration, ainsi que les trois chiffres au verso.

Il ne vous reste plus qu'à valider l'opération.

7 - Votre paiement est enregistré

L'opération de paiement de votre loyer touche à sa fin, la transaction est enregistrée par notre partenaire La Banque Postale.

Vous pouvez noter la référence de cette transaction.

Votre paiement apparaîtra sur votre compte locataire sous 72 heures.

Pour des raisons de sécurité et de gestion interne, le paiement en ligne n'est possible que du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nous tenons à vous remercier d'avoir utilisé ce mode de paiement en ligne pour régler votre loyer.

Versailles Habitat